Lorsqu'un litige entre voisins ne parvient pas à se résoudre à l'amiable,

il est conseillé de procéder par étapes :

1. Privilégier le dialogue : Un échange calme et respectueux permet souvent de désamorcer le conflit. Favorisez une discussion directe pour clarifier les faits et rechercher une solution commune.

2. Adresser un courrier : Si la discussion n'aboutit pas, envoyez un courrier simple exposant les faits et la solution souhaitée. En cas de persistance du problème, une lettre recommandée avec accusé de réception peut formaliser la demande.

3. Recourir à un conciliateur de justice : La conciliation **est gratuite** et permet de trouver un accord amiable. Elle est recommandée pour la plupart des litiges de voisinage : nuisances, limites de propriété, haies, servitudes, etc. Pour certains litiges, la conciliation est même obligatoire avant de saisir le tribunal.

Contact Conciliation – Département de l'Yonne (CDAD 89)

📞 Téléphone : 03 86 72 20 00

📧 Email : cdad.tj-auxerre@justice.fr

🏛️ Adresse : CDAD 89 – Tribunal Judiciaire d'Auxerre Place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE

🌐 Site internet : https://www.cdad-89.fr/conciliateurs-justice/

4. Contacter la mairie de Serbonnes : Le maire ou ses adjoints peuvent jouer un rôle de médiation locale, notamment lorsque le différend concerne des troubles de voisinage. La mairie ne peut pas trancher un litige de droit privé, mais peut aider à rétablir le dialogue ou rappeler les règles applicables.

5. Faire constater les faits : En cas de nuisances répétées ou de dégradations, rassemblez des preuves :

- photos,
- témoignages,
- constat de commissaire de justice,
- procès-verbal si nécessaire.

6. Saisir le tribunal : Si aucune solution amiable n'est trouvée, vous pouvez engager une procédure devant le tribunal compétent. Selon la nature du litige, l'assistance d'un avocat peut être utile.

En règle générale

La conciliation est la voie la plus rapide, la moins coûteuse, et celle qui permet le plus souvent de préserver des relations de voisinage acceptables.

La Mairie